

4. Déclinaison des ODD à l'échelle locale

Plutôt que de réinventer la roue, il est nettement plus simple de s'appuyer sur un cadre de référence existant comme l'Agenda 2030, la stratégie fédérale pour le développement durable ou Cité de l'énergie. L'Agenda 2030 en particulier forme le cadre de référence commun non seulement pour la Confédération, les Cantons et les Communes, mais aussi pour les entreprises privées et les acteurs et actrices de la société civile. Il permet de structurer une démarche, en garantit la légitimité et assure la cohérence entre les démarches des différentes institutions.

Cependant, en raison de leur portée universelle, les 17 objectifs et les 169 cibles de l'Agenda 2030 demeurent abstraits, l'intention de l'ONU étant que chaque collectivité les adapte à ses spécificités. Leur mise en œuvre à l'échelle nationale, cantonale et communale nécessite dès lors une *transposition* afin d'aboutir à une formulation adaptée à ces différents contextes. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ont coordonné cette transposition des cibles internationales par les Offices fédéraux. Elle est disponible en ligne ([ANNEXE 5](#)).

Pour une transposition communale ou cantonale des 17 objectifs et des 169 cibles de l'Agenda 2030, ce Guide pratique propose :

- les fiches « Champs d'action » du chapitre 4 avec des objectifs spécifiques, des exemples de bonnes pratiques, des indicateurs et autres ressources facilitant la mise en pratique ;
- une sélection des cibles incontournables pour le niveau communal et des propositions de formulation ([ANNEXE 2](#)), une démarche de transposition des cibles internationales à l'échelle locale ([ANNEXE 4](#)) et des exemples de transpositions nationale, cantonale et communales ([ANNEXE 1](#)).

4.1 Objectif des fiches « Champs d'action »

Se basant sur l'Agenda 2030, les fiches proposées dans ce guide facilitent la structuration d'une démarche de durabilité en tenant compte des enjeux des Communes et des Cantons. Elles permettent à chaque collectivité de s'inspirer du cadre posé par l'Agenda 2030 et de l'adapter à sa spécificité locale.

4.2 Description des fiches

17 objectifs répartis en 10 Champs d'action

Pour faciliter la mise en œuvre des ODD, nous les avons regroupés en 10 « Champs d'action » correspondant aux principales politiques publiques dont les Communes et les Cantons ont la charge. Grâce à cette approche, les élu-e-s et membres de l'administration dans les différents services et dicastères peuvent mettre leurs forces en commun pour faire progresser la démarche.

┌ 10 Champs d'action, 10 fiches correspondantes

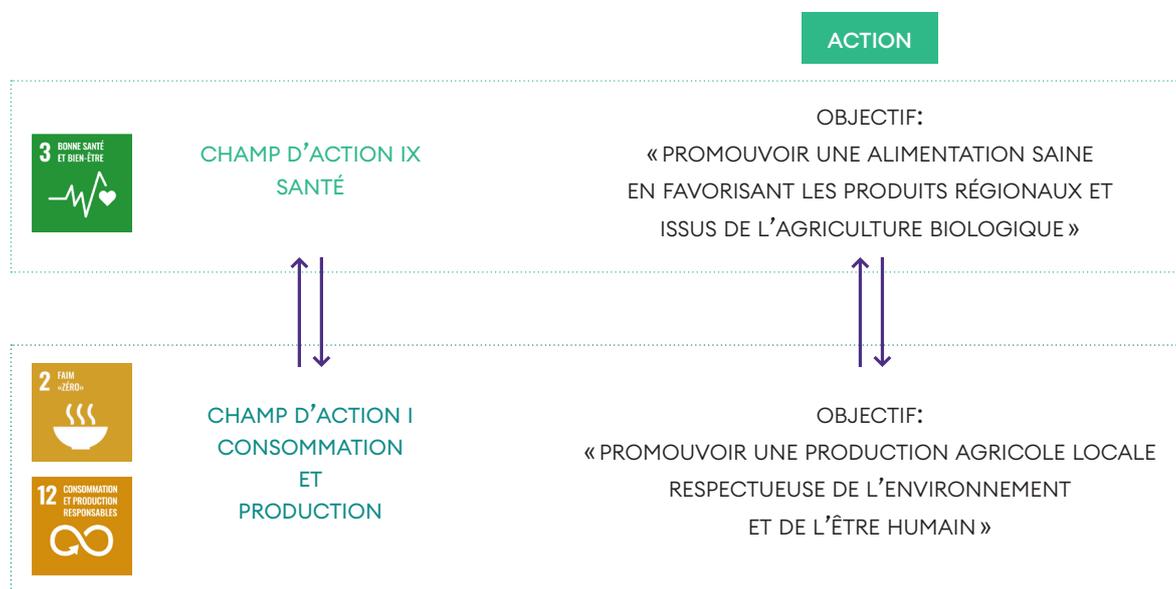
I. Consommation et production ; II. Développement urbain, mobilité et infrastructures ; III. Énergie et climat ; IV. Ressources naturelles ; V. Système économique et financier, VI. Formation, recherche et innovation ; VII. Cohésion sociale ; VIII. Sécurité sociale ; IX. Santé ; X. Gouvernance et partenariats.

Tout comme les 17 ODD, les 10 Champs d'action ne sont pas cloisonnés et sont au contraire interdépendants.

Par exemple, en progressant par rapport à l'objectif « Prendre en compte la qualité de l'habitat et de l'aménagement dans l'établissement des nouvelles planifications et s'orienter vers un développement urbain durable » (**Champ d'action II – Développement urbain, mobilité et infrastructures**), on contribue à l'objectif « Renforcer l'intégration des personnes en difficulté, y compris en situation de handicap, dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique et favoriser leur autonomie » (**Champ d'action VII – Cohésion sociale**).

De même, « Promouvoir une alimentation saine en favorisant les produits régionaux et issus de l'agriculture biologique » (objectif du **Champ d'action IX – Santé**), favorise l'objectif « Promouvoir une production agricole locale respectueuse de l'environnement et de l'être humain » (**Champ d'action I – Consommation et production**).

L'INTERDÉPENDANCE DES ODD



Les fiches, un outil flexible et adaptable

Chaque collectivité publique décide si elle souhaite agir sur l'ensemble des Champs d'action ou en sélectionner une partie en fonction de ses objectifs prioritaires, des impacts escomptés et des ressources humaines, financières et temporelles à disposition. Elle puise ensuite dans les rubriques des Champs d'action les mesures qu'elle considère appropriées. Les objectifs peuvent alors être intégrés au programme de législation et le plan d'actions être rattaché aux différents services de l'administration.

Chaque fiche contient les rubriques suivantes :

- **Pictogrammes**: pour chaque champ d'action, lien vers un ou plusieurs ODD (*nota bene*: chacun des 17 ODD n'apparaît qu'une seule fois dans l'ensemble des Champs d'action).

- **Pourquoi agir?**: introduction sur les enjeux actuels de la thématique au niveau suisse et local (ces enjeux sont notamment repris du Concept cantonal du développement durable 2030¹⁰ du Canton de Genève, et de l'Agenda 2030 de développement durable¹¹ du Canton du Valais).

- **Objectifs**: proposition d'objectifs à retenir pour une stratégie de développement durable.

- **Bonnes pratiques**: mise en avant de projets de Communes, de Cantons, d'acteurs et d'actrices de la société civile ou d'entreprises en lien avec le champ d'action.

Prenez contact avec les personnes responsables de ces actions pour en savoir plus!

- **Outils et références**: liens vers des guides, documents, sites internet facilitant la mise en pratique du développement durable dans le champ d'action.

- **Indicateurs proposés**: choix d'indicateurs en lien avec le champ d'action, issus du Cercle Indicateurs¹², de Cité de l'énergie ou de collectivités publiques (Cantons de Fribourg, Genève, Vaud, Villes de Genève, Nyon, Renens) et projet MONET (Monitoring national du développement durable).

- **Le saviez-vous?**: compilation de données statistiques reflétant des enjeux cruciaux et éclairant la rubrique « Pourquoi agir? ».

CORRESPONDANCES ENTRE LES 10 CHAMPS D'ACTION DU GUIDE PRATIQUE ET LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

CHAMP D'ACTION	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
I. CONSOMMATION ET PRODUCTION	 → Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
	 → Établir des modes de consommation et de production durables.
II. DÉVELOPPEMENT URBAIN, MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES	 → Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
	 → Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

¹⁰ <https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030/telecharger>

¹¹ <https://www.vs.ch/web/agenda2030>

¹² Réseau national destiné à mesurer le développement durable dans les cantons et dans les villes au moyen d'une trentaine d'indicateurs. Il permet d'une part d'observer l'évolution d'un canton ou d'une ville (monitoring) et d'autre part de comparer les Communes ou les Cantons entre eux (benchmarking).

CHAMP D'ACTION

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

III.
ÉNERGIE ET
CLIMAT



→ Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



→ Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

IV.
RESSOURCES
NATURELLES



→ Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



→ Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



→ Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

V.
SYSTÈMES ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER



→ Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

VI.
FORMATION, RECHERCHE
ET INNOVATION



→ Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

VII.
SÉCURITÉ SOCIALE



→ Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

VIII.
COHÉSION SOCIALE



→ Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.



→ Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

IX.
SANTÉ



→ Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

X.
GOUVERNANCE
ET PARTENARIATS



→ Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



→ Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.